

6125



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le 18 AOUT 2022

Lettre recommandée avec AR = 20-162-113.3027.0

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrite sur la commune de Bouyon. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de deux réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018. Une réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 25 novembre 2021 au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

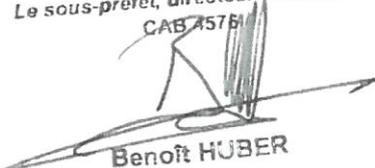
Monsieur Michel Dessus
Président de la chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 17
Box 85
06296 Nice cedex 3

Maurice LESECQ
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 45761

Benoît HUBER

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Grasse



Accès rapides

Particuliers



Espace client



Le Groupe

(/) Accueil (/) > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) (https://aide.laposte.fr/)

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères

2c16211330270

Rechercher

(https://www.laposte.fr/francais/outils/suivre-vos-envois)

✉ Lettre Recommandée N°2C16211330270

TYPE DE LIVRAISON

Courrier remis contre signature

Pris en charge par La Poste
vendredi 19 août

En cours d'acheminement

En préparation avant distribution

En cours de distribution

Distribué
lundi 22 août

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
lundi 22 août	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
lundi 22 août	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
vendredi 19 août	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Tout savoir sur nos services en ligne !



Envoyer un colis
(https://www.laposte.fr/colissimo-en-ligne)



Commander des timbres
(https://www.laposte.fr/timbres)



Imprimer des timbres
(https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne)



Acheter des emballages
(https://www.laposte.fr/boutique/c/cartonsboitespostalesetc/colissimo-courrier-en-ligne)



Envoyer une lettre recommandée en ligne
(https://www.laposte.fr/envoi-colis-boite-aux-lettres)



Envoyer depuis votre boîte aux lettres
(https://www.laposte.fr/envoi-colis-boite-aux-lettres)



Consulter nos tarifs
(https://www.laposte.fr/tarifs-postaux-colis)

Score écologique Mesurez et réduisez l'empreinte écologique de vos envois

Je découvre

(/score-ecologique)



Besoin d'aide ?

